ALLIANCE POLICE NATIONALE

ARME INDIVIDUELLE

TIRS RÉGLEMENTAIRES ET PORT D'ARME INDIVIDUELLE HORS SERVICE

APRÈS AVOIR ÉTÉ SENSIBILISÉE PAR NOTRE ORGANISATION SYNDICALE, LA DGPN NOUS INFORME QU' À PARTIR DE CE JOUR POUR DES RAISONS EXCEPTIONNELLES D'OPÉRATIONNALITÉ LIÉES À LA CRISE SANITAIRE :

- **Les 3 tirs réglementaires annuels sont suspendus.**
- **Le port d'arme individuelle hors service est maintenu même en l'absence des 3 tirs.**

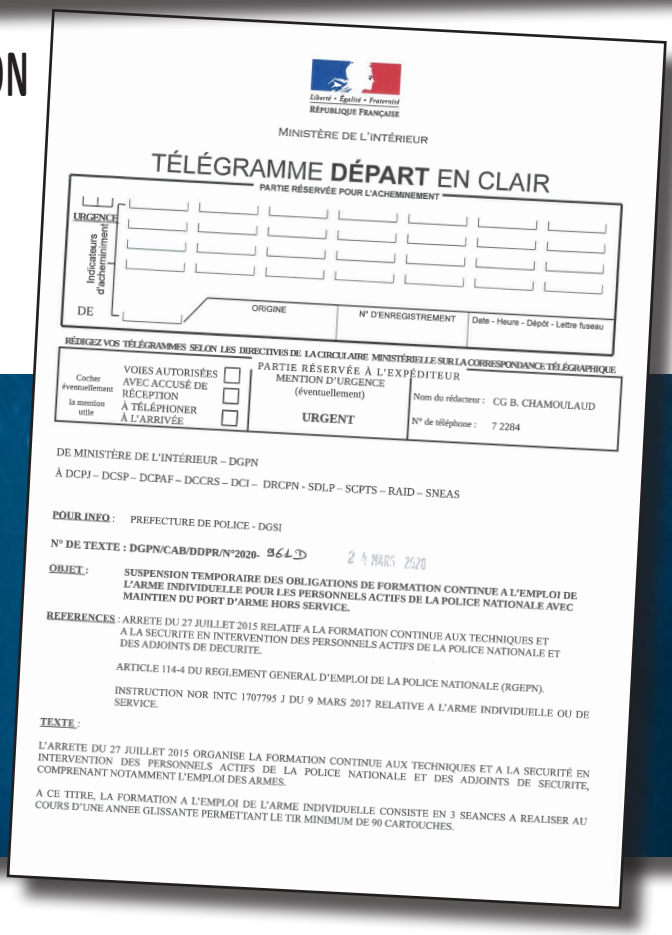

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

TÉLÉGRAMME DÉPART EN CLAIR

PARTIE RÉSERVÉE POUR L'ACHEMINEMENT

URGENCE

Indicateurs d'acheminement

DE

ORIGINE | N° D'ENREGISTREMENT | Date - Heure - Départ - Lettre fuseau

RÉDIGEZ VOS TÉLÉGRAMMES SELON LES DIRECTIVES DE LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE SUR LA CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE

Cocher éventuellement la mention utile

VOIES AUTORISÉES AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION
À TÉLÉPHONER
À L'ARRIVÉE

PARTIE RÉSERVÉE À L'EXPÉDITEUR
MENTION D'URGENCE (éventuellement)
URGENT

Nom du rédacteur : CG B. CHAMOULAUD
N° de téléphone : 7 2284

DE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR – DGPN

À DCPJ – DCSP – DCPAF – DCCRS – DCI – DRCPN - SDLP – SCPTS – RAID – SNEAS

POUR INFO : PREFECTURE DE POLICE - DGSI

N° DE TEXTE : DGPN/CAB/DDPR/N°2020- 964 D 24 MARS 2020

OBJET : SUSPENSION TEMPORAIRE DES OBLIGATIONS DE FORMATION CONTINUE A L'EMPLOI DE L'ARME INDIVIDUELLE POUR LES PERSONNELS ACTIFS DE LA POLICE NATIONALE AVEC MAINTIEN DU PORT D'ARME HORS SERVICE.

REFERENCES : ARRETE DU 27 JUILLET 2015 RELATIF A LA FORMATION CONTINUE AUX TECHNIQUES ET A LA SECURITE EN INTERVENTION DES PERSONNELS ACTIFS DE LA POLICE NATIONALE ET DES ADJOINTS DE DECURITE.

ARTICLE 114-4 DU REGLEMENT GENERAL D'EMPLOI DE LA POLICE NATIONALE (RGEPN).

INSTRUCTION NOR INTC 1707795 J DU 9 MARS 2017 RELATIVE A L'ARME INDIVIDUELLE OU DE SERVICE.

TEXTE :

L'ARRETE DU 27 JUILLET 2015 ORGANISE LA FORMATION CONTINUE AUX TECHNIQUES ET A LA SECURITÉ EN INTERVENTION DES PERSONNELS ACTIFS DE LA POLICE NATIONALE ET DES ADJOINTS DE SECURITE, COMPRENANT NOTAMMENT L'EMPLOI DES ARMES.

A CE TITRE, LA FORMATION A L'EMPLOI DE L'ARME INDIVIDUELLE CONSISTE EN 3 SEANCES A REALISER AU COURS D'UNE ANNEE GLISSANTE PERMETTANT LE TIR MINIMUM DE 90 CARTOUCHES.

NB : les règles de conservation de l'arme individuelle restent inchangées

ALLIANCE POLICE NATIONALE
RENOUVEAU DÉTERMINATION EXIGENCE

Le Bureau National

Le 24 Mars 2020